

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES ACTIVITES DU DECHET

VALEUR DU POINT - INDEMNITES

VALEUR DU POINT

A compter du 1^{er} janvier 2021 :

- la valeur du point est fixée à 15,85 €

VALEUR DES INDEMNITES CONVENTIONNELLES

A compter du 1^{er} janvier 2021, les nouvelles valeurs des différentes indemnités conventionnelles sont :

	% de la valeur du point	Valeur au 1 ^{er} janvier 2021
Indemnité de salissure	-	36,21 €
Indemnité de panier de nuit (indemnité journalière)	60	9,51 €
Indemnité de panier de jour dite de casse-croûte (indemnité journalière)	31	4,91 €